



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°43-2021-008

PUBLIÉ LE 18 JANVIER 2021

Sommaire

42_DDT_Direction départementale des territoires de Haute-Loire

43-2021-01-18-001 - INDEMNISATION DES DEGATS CAUSES PAR LE GRAND
GIBIER (2 pages)

Page 3

42_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Loire

43-2021-01-18-001

**INDEMNISATION DES DEGATS CAUSES PAR LE
GRAND GIBIER**

INDEMNISATION DES DEGATS CAUSES PAR LE GRAND GIBIER

INDEMNISATION DES DÉGÂTS CAUSÉS PAR LE GRAND GIBIER

Année 2020 : Barèmes relatifs aux prix de base des denrées agricoles + Dates « limite » d'enlèvement des récoltes et de dépôt des dossiers + Liste des estimateurs

(mis à jour à l'issue de la consultation par voie électronique de la commission spécialisée de la chasse et de la faune sauvage spécialisée « dégâts agricoles » s'étant achevée le 17 janvier 2020)

Nature des cultures	Prix 2020		Dates « limite »	
	Barèmes	Barèmes BIO	Enlèvement des récoltes	Dépôt des dossiers
<u>CEREALES</u>				
Avoine noire	17,40 €/q	24,31 €/q	15 octobre	15 décembre
Blé tendre	17,20 €/q	35,00 €/q	15 octobre	15 décembre
Orge	14,80 €/q	26,13 €/q	15 octobre	15 décembre
Seigle	16,40 €/q	32,00 €/q	15 octobre	15 décembre
Triticale	14,80 €/q	29,00 €/q	15 octobre	15 décembre
Épeautre	25,00 €/q	41,65 €/q	15 octobre	15 décembre
Mélange de céréales (dont méteil)	17,90 €/q	32,00 €/q	15 octobre	15 décembre
Maïs grain	15,90 €/q	-	15 décembre	15 février
<u>PAILLE</u>				
Paille de céréales	4,60 €/q	7,28 €/q	15 octobre	-
<u>OLEAGINEUX</u>				
Colza	36,40 €/q	74,00 €/q	15 octobre	15 décembre
Tournesol	39,10 €/q	-	1er novembre	1 ^{er} janvier
<u>PROTEAGINEUX</u>				
Pois	21,70 €/q	36,00 €/q	15 octobre	15 décembre
<u>LEGUMINEUSES</u>				
Féverolles	26,30 €/q	43,00 €/q	15 octobre	15 décembre
Lentilles	200,00 €/q	245,00 €/q	15 octobre	15 décembre
<u>PLANTES SARCLEES</u>				
Pomme de terre consommation	50,00 €/q	-	15 décembre	15 février
Pomme de terre rattes	70,00 €/q	-	15 décembre	15 février
<u>AUTRES</u>				
Sarrasin	-	80,00 €/q	-	-

REMISE EN ETAT DES PRAIRIES				
Remise en état manuelle (50 trous/heure)	19,50 €/heure	-	-	-
Passage rouleau	33,30 €/ha	-	-	-
Broyeur à marteaux à axe horizontal	86,00 €/ha	-	-	-
Remise en état mécanique légère sans semis	114,00 €/ha	-	-	-
Remise en état mécanique légère avec semis	355,40 €/ha	451,66 €/ha	-	-
Remise en état mécanique lourde avec semis	475,94 €/ha	-	-	-
Resemis direct prairie	230,45 €/ha	326,71 €/ha	-	-
REENSEMENCEMENT				
Colza (resemis)	178,36 €/ha	243,37 €/ha	-	-
Maïs (resemis)	315,71 €/ha	-	-	-
Céréales à paille (resemis)	233,60 €/ha	303,02 €/ha	-	-
Lentille (resemis)	254,01 €/ha	-	-	-
Luzerne (resemis)	349,86 €/ha	-	-	-
Pois (resemis)	294,18 €/ha	-	-	-
FOURRAGES				
Prairie temporaire – récolte (1 ^{er} coupe)	15,40 €/q	22,72 €/q	25 juillet	25 septembre
Prairie permanente – récolte (1 ^{er} coupe)	15,40 €/q	22,72 €/q	25 juillet	25 septembre
Alpages suivant l'appréciation de la qualité de l'alpage par l'estimateur	70 à 210 €/ha	112 à 336 €/ha	-	-
Maïs fourrager	3,80 €/q	6,46 €/q	15 novembre	15 janvier
Betteraves fourragères	2,60 €/q	-	31 octobre	31 décembre
Sorgho	2,30 €/q	-	15 novembre	15 janvier
Méteil (matière verte)	4,08 €/q	8,00 €/q	25 juillet	25 septembre

- Une majoration de 15 % (quinze pour cent) est appliquée aux barèmes relatifs à la mise en œuvre d'outils mécaniques sur les communes situées en zone de montagne.

Liste des estimateurs chargés sur le département de la Haute-Loire, des missions prévues à l'article R.426-13 du code de l'environnement :

- Jean-Marc CHASSAGNON
- Jean-Luc MARTEL
- Ludivine DUFIX

Au Puy-en-Velay, le 18 janvier 2021,
Pour le directeur départemental des territoires,
Pour le chef du service « environnement et forêt »,
Le responsable du bureau « forêt et biodiversité »,

Signé Bertrand TEISSEDRE

Bertrand TEISSEDRE